

MODES D'ACCES A LA TERRE ET PRODUCTION AGRICOLE DANS LA COMMUNE DE COVE

Jean Raphael ADELAKOUN

*Département de Géographie et Aménagement du Territoire ;
Université d'Abomey-Calavi, Bénin.*

Sèvègni Brice TCHAOU

*Institut National Supérieur de Technologie Industrielle (INSTI).
sevegni@yahoo.fr*

Gabain TCHAOU

*Département de Géographie et Aménagement du Territoire ;
Université d'Abomey-Calavi, Bénin, Laboratoire d'Etude des
Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR) Cotonou, Bénin*

Edmond KPEKOU

*Département de Géographie et Aménagement du Territoire ;
Université d'Abomey-Calavi, Bénin.
nouvelelan1@gmail.com*

Résumé

La terre, principal facteur de production agricole revêt un caractère sacré et a depuis, toujours fait objet de pressions anthropiques diverses. La présente étude a permis de déterminer les modes d'accès à la terre et l'évolution de la production agricole dans la Commune de Covè.

Les données utilisées sont les statistiques des productions agricoles des compendiums du MAEP portant sur les superficies emblavées, les productions et les rendements de 2015 à 2020, les informations qualitatives obtenues lors des investigations. Au total, 88 personnes ont été enquêtées. Ces données ont été traitées grâce au logiciel SPSS.

Les résultats montrent que le mode d'accès aux terres cultivables dans la commune de Covè dépend de leurs natures. En effet dans cette localité, il existe deux sortes de domaines : le domaine public et le domaine privé. Ainsi, les terres du domaine privé dans la commune de Covè sont accédées par cinq (05) modes tels que l'héritage (80 %), le don (80 %), le prêt (89 %), la location et l'achat. Les techniques culturales utilisées sont en générale manuelles selon 78 % des enquêtés. Les statistiques agricoles montrent des insuffisances au niveau de la production agricole à Covè. La mécanisation

des travaux doit néanmoins s'adapter à une taille réduite des exploitations et nécessite une bonne technicité à la fois pour ne pas ruiner les terres, et pour assurer une utilisation durable de matériel coûteux.

Mots clés : *Covè, production agricole, terres agricoles, gestion foncière*

Abstract

Land, the main factor of agricultural production, is sacred and has since been subject to various anthropogenic pressures. This study has made it possible to determine the modes of access to land and the evolution of agricultural production in the Commune of Covè.

The data used are agricultural production statistics from the MAEP compendiums on sown areas, production and yields from 2015 to 2020, qualitative information obtained during investigations. A total of 88 people were surveyed. These data were processed using SPSS software.

The results show that the mode of access to arable land in the municipality of Covè depends on their nature. Indeed in this locality, there are two kinds of domains : the public domain and the private domain. Thus, the lands of the private domain in the commune of Covè are accessed by five (05) modes such as inheritance (80%), donation (80%), loan (89%), rental and purchase. . The cultivation techniques used are generally manual according to 78% of respondents. Agricultural statistics show shortcomings in agricultural production in Covè. The mechanization of the work must nevertheless adapt to a small size of the farms and requires good technical skills both to avoid ruining the land and to ensure the sustainable use of expensive equipment.

Keywords : *Covè, agricultural production, agricultural land, land management*

1. Introduction et justification du sujet

L'agriculture occupe une place importante dans la plupart des pays en voie de développement surtout ceux au Sud du Sahara (FAO, 2005, p. 15). En effet, l'agriculture béninoise, à l'instar de celle des autres Pays en Voie de Développement (PVD) joue un rôle très important dans le développement de ces pays. Elle contribue pour près de 70 % aux recettes d'exportation et 40 % au Produit National Brut (PNB) (S. Fandohan et B. Kakpo,

2008 p. 10). Ainsi, cette agriculture occupe moins de 75 % de la population active (MAEP, 2008, p. 7).

Au Bénin, l'agriculture occupe une place importante et participe à plus de 60 % aux ressources économiques du pays (L. Adjahouhoue, 2013 p. 17 et MEPN, 2007, p. 17). Cette activité marquée, par la production des cultures de rentes et vivrières est tributaire des pratiques culturelles inappropriées pour le maintien d'un environnement durable (J. R. Adélakoun, 2021 p. 27). La terre, principal facteur de production agricole revêt un caractère sacré et a depuis toujours fait objet de pressions anthropiques diverses. Cette situation s'est aggravée avec la croissance démographique importante des vingt dernières années, renforçant de fait, la situation d'insécurité qui caractérise actuellement le foncier rural (Sencébé et *al.*, 2013 p. 257). Face à cela, l'État a engagé une réforme foncière fondamentale dans les années 1990. Cette réforme était sensée améliorer le cadre global de la gestion foncière pour favoriser des investissements agricoles sécurisés et durables.

L'agriculture et la terre constituent un centre d'intérêt pour l'homme et contribuent en majeure partie au développement des nations (P. Nounawon, 2009, p. 19 et S. B. Tchaou, 2009, p. 13). Source de revenus et de richesses, elles demeurent des domaines dont la valorisation préoccupe toutes localités ou régions avides du bien-être ou du progrès. Les nations les plus développées ont atteint leur niveau grâce à la production agricole et à la valorisation de leur patrimoine terrien (R. E. Davoudou, 2013, p. 13).

Dans la Commune de Covè, conscients de l'importance de l'agriculture et de la valorisation des ressources naturelles, la population s'investie dans l'amélioration des techniques culturelles et la gestion des problèmes fonciers (E. Kpekou, 2011, p. 42). En effet, le Bénin dispose des ressources naturelles susceptibles à une meilleure production agricole (J. R.

Adélakoun, 2021 p. 188). Le développement de l'agriculture est lié à quelques facteurs favorables tels que l'alternance des saisons, la fertilité des sols, la disponibilité des terres agricoles. Pour une atteinte des résultats, une démarche méthodologique a été adoptée.

2. Approche méthodologique

Les méthodes mises en œuvre pour la collecte des informations ont pris en compte la recherche documentaire (ouvrages généraux, données démographiques) et les enquêtes de terrain dans la Commune de Covè. Ces différentes données ont été complétées par celles recueillies par les investigations sur le terrain. Ainsi, les données utilisées sont les données démographiques obtenues à l'INSAE, les statistiques des productions agricoles des compendiums du MAEP portant sur les superficies emblavées, les productions et les rendements de 2015 à 2020, les informations qualitatives obtenues lors des investigations et ayant permis d'appréhender le mode d'acquisition des terres agricoles, de la production et de la gestion foncière.

Les investigations sur le terrain sont faites à partir de la détermination d'un échantillonnage. L'échantillon a été déterminé par la méthode de choix raisonné. Le choix des personnes enquêtées repose sur les critères suivants : avoir au moins 50 ans avec une expérience d'au moins de 30 ans dans le domaine agricole. Cet âge a été choisi non pas, parce que les personnes sont encore actives mais plutôt du fait qu'à 18 ans un individu peut commencer par mémoriser certains faits et donc capable de les révéler.

La taille de l'échantillon au niveau de la commune est déterminée suivant la formule : $T = M \times F$.

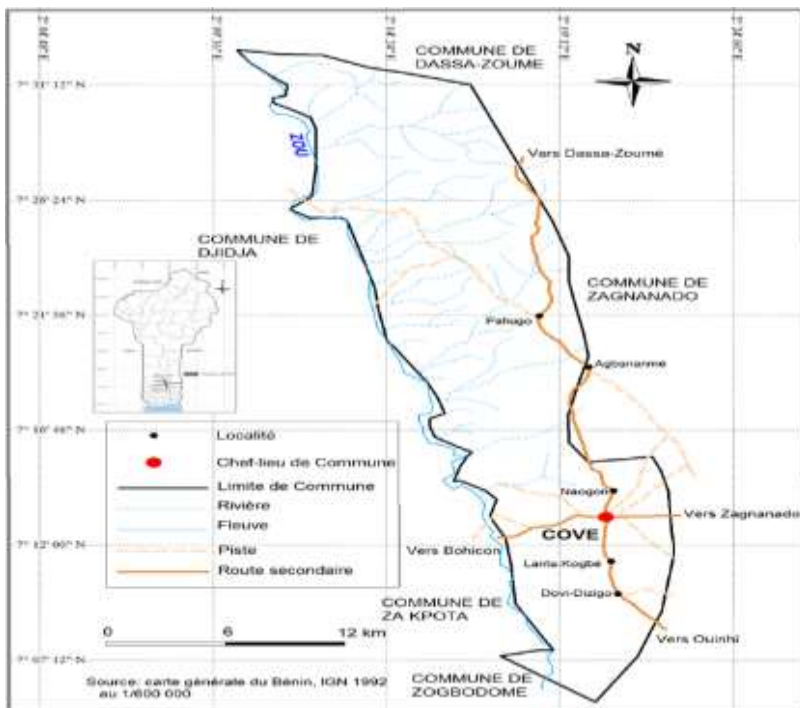
T : la taille, M : l'effectif des ménages agricoles, F : le taux de sondage fixé arbitrairement à 1%.

L'échantillon est constitué dans chacun des arrondissements ou quartiers. Ainsi par quartier dont : Naogon, Gounli, Lainta-Cogbé, Houen-Hounso, Soli, Houèko, Zogba, Adogbé, au moins six (06) paysans, au moins deux (02) propriétaires terriens ainsi que le délégué ou le chef de chacun de ces arrondissements ont été interrogés. Au total, quatre-vingt-huit (88) personnes ont été enquêtées. L'enquête de terrain a été réalisée avec des outils de collecte tels que : le questionnaire, le guide d'entretien, une grille d'observation et un appareil photographique.

3. Milieu d'étude

La commune de Covè est située au Sud-Est du département du Zou, entre les parallèles 7°10' et 7°15' de latitude Nord, entre les Méridiens 2°04' et 2°20' de longitude Est. Elle couvre une superficie de 525 km² et est limitée au Nord par la Commune de Dassa-Zoumè au Sud par les Communes de Zogbodomè et Zagnanado, à l'Est par la Commune de Zagnanado et à l'Ouest par les communes de Djidja, Za-Kpota et Zogbodomè (figure 1).

Figure 1 : Situation géographique et administrative de la Commune de Covè



4. Résultats

4.1. Mode d'accès aux terres cultivables.

Le mode d'accès aux terres cultivables dans la commune de Covè dépend de leurs natures. En effet dans cette localité, il existe deux sortes de domaines : le domaine public et le domaine privé.

Les terres du domaine public sont très peu nombreuses et sont aux mains des autorités politico administratives locales. Ce sont des terres qui appartenaient à des particuliers et qui, pendant la période révolutionnaire, ont été, par la voie de l'expropriation attribuées à l'État. C'est le cas par exemple des plus de deux cent

hectares (200 hectares) arrachés par l'État dans le cadre de l'agrandissement des domaines des écoles de Hounso et de Goulin. En effet, les terres du domaine privé dans la commune de Covè sont accédées par cinq (05) modes.

4.1.1. Héritage

C'est la transmission des terres par voie successorale au sein de la lignée. Dans les foyers polygames, le partage des biens dépend du nombre de femmes de celui des enfants. En général le fils aîné de toute la famille est plus favorisé et ensuite le premier fils de chacune des femmes selon 80% des enquêtés. En effet, l'héritage vise d'abord à conserver l'exploitation à toute la famille puis, à assurer sa continuité de génération en génération et à traiter équitablement tous les héritiers, bien que le partage des terres ne soit pas toujours équitable, faute d'unité de mesure. La quantification des superficies cultivables est consignée dans le tableau I.

Tableau III: Quantification des superficies héritées

Superficies	0 à 02 ha	02 ha à 04 ha	04 ha et plus
Paysans	04	07	09

Source : Enquête de terrain, novembre 2020

L'examen du tableau I montre que sur les 20 paysans enquêtés 04 paysans ont acquis 02 ha (petite superficie) de terres cultivables par héritage, 07 paysans une superficie moyenne (02 ha à 04 ha) et 09 paysans une grande superficie (04 ha et plus).

4.1.2. Gage

Dans la commune de Covè, la mise en gage met en scène un prêteur d'argent et un possesseur de terre. Le prêteur d'argent acquiert, sur la terre, des droits de disposition non limités. Dans une telle circonstance, le metteur en gage peut se présenter de nouveau pour demander une somme additionnelle sur les mêmes biens. Le gage est une pratique foncière qui disparaît aussi de plus en plus compte tenu des difficultés (conflits et pauvreté des

sols) qui y sont liées. La quantification des superficies cultivables est consignée dans le tableau II.

Tableau IV : Quantification des terres cultivables obtenues par gage

Superficies	0 à 02 ha	02 ha à 04 ha	04 ha et plus
Paysans	01	02	03

Source : Enquête de terrain, novembre 2010

L'examen du tableau II montre que sur les 05 paysans enquêtés, 01 paysan a obtenu une petite superficie (0 à 2ha), 02 paysans une superficie moyenne (2 ha à 4 ha) et 03 paysans une grande superficie (4ha et plus).

4.1.3. Don

Le don est une sorte d'héritage anticipé. Ainsi, les terres provenant du patrimoine commun peuvent-elles être attribuées aux membres de la collectivité familiale (un ménage par exemple). Dans ce cas la terre attribuée à la famille reste sa propriété et peut être léguée à la postérité issue de ce ménage selon 80% des enquêtés. Mais l'attribution par don peut aussi être le geste d'un propriétaire foncier à l'égard d'un parent, d'un ami ou d'un subordonné vis-à-vis duquel il se sent redevable ou encore la participation à une œuvre communautaire (école, église etc). La quantification des superficies cultivables est consignée dans le tableau III.

Tableau V : Quantification des terres cultivables obtenues par Don

Superficies	0 à 02 ha	02 ha à 04 ha	04 ha et plus
Paysans	04	06	07

Source : Enquête de terrain, novembre 2020

Il ressort de l'examen du tableau II que, le Don de terres cultivables parmi les quelques paysans enquêtés, 04 paysans ont une petite superficie (0 à 2 ha), 06 paysans ont une superficie

moyenne (2 ha à 4 ha) et 07 paysans ont une grande superficie cultivable (4 ha et plus).

4.1.4. Prêt et la location

Le prêt est la cessation du droit d'usage de la terre à un individu sur une base temporaire et sans contrepartie fixe. Il se pratique le plus souvent entre amis ou parents géographiquement éloignés. Ainsi, la location comme le prêt, s'observent dans le cadre des activités agricoles. Elle consiste à abandonner à une personne, le droit d'usage d'une parcelle moyennant une redevance annuelle ou mensuelle. Étant donné le mauvais état des sols, la location de terre est une pratique peu développée selon 89 % des enquêtés. La quantification des superficies cultivables est consignée dans le tableau IV.

Tableau VI : Quantification des terres cultivables obtenues par prêt et la location

Superficies	0 à 02 ha	02 ha à 04 ha	04 ha et plus
Paysans	02	04	05

Source : Enquête de terrain, novembre 2020

Comme le montre le tableau IV, sur les quelques paysans enquêtés, 02 paysans ont une petite superficie (0 à 2 ha), 04 paysans ont une superficie moyenne (2 ha à 4 ha) et 05 paysans ont une grande superficie cultivable (4 ha et plus).

4.1.5. Achat

L'achat est l'acquisition des terres en échange d'un certain montant négocié entre le vendeur et l'acquéreur. Avec la généralisation de l'économie monétaire, un nouveau besoin apparaît, celui de se procurer de l'argent. Plusieurs paysans ont opté pour la vente d'une partie de leur propriété foncière. La quantification des superficies cultivables est consignée dans le tableau V.

Tableau VII : Quantification des terres cultivables obtenues par Achat

Superficies	0 à 02 ha	02 ha à 04 ha	04 ha et plus
Paysans	07	10	11

Source : Enquête de terrain, novembre 2020

Comme le montre le tableau IV, sur les paysans enquêtés, 07 paysans ont une petite superficie cultivable (0 à 2ha), 10 paysans ont une superficie cultivable moyenne (02 ha à 4ha) et 11 paysans une grande superficie cultivable (4ha et plus). Il ressort de l'analyse des différents tableaux que les différents modes d'accès aux terres cultivables dans la commune de Covè rencontrent des difficultés comme l'accumulation des dettes, le mauvais état des sols, etc. Les paysans préfèrent acheter eux même les superficies cultivables.

4.2. Production agricole dans la commune de Covè

Ce secteur englobe toutes les activités de production végétale et d'élevage, l'aménagement des bas-fonds à des fins agricoles, et la transformation des produits agricoles. Les statistiques agricoles montrent des insuffisances au niveau de la production agricole à Covè. La mécanisation des travaux doit néanmoins s'adapter à une taille réduite des exploitations et nécessite une bonne technicité à la fois pour ne pas ruiner les terres, et pour assurer une utilisation durable de matériel coûteux.

4.2.1. Fondement physique de la production.

La commune de Covè bénéficie d'un climat de transition entre le sub-équatorial et le tropical humide de type Soudano-Guinéen. Les conditions climatiques permettent d'enregistrer une moyenne pluviométrique annuelle qui varie de 900 mm à 1100 mm (E. Kpekou, 2011, p. 29). Elle dispose de deux saisons pluvieuses et de deux saisons sèches, mais la perturbation des huit dernières années a insufflé au climat un rythme aléatoire, ce

qui tend à laisser penser à une réduction des saisons en une saison pluvieuse et une saison sèche.

La commune de Covè est constituée de quatre types de sols. Il y a les sols ferrallitiques appauvris sur sédiments meubles argilo-sableux du continental terminal que l'on appelle communément « Terre de barre ». Les sols ferrallitiques appauvris sur grès et matériau colluvial se situent en bordure des plateaux sédimentaires, sur des pentes généralement fortes. Les sols ferrallitiques faiblement dénaturés appauvris indurés sur grès et sédiments argilo-sableux du Crétacé. Les sols hydromorphe minéraux ou peu humifères à pseudo-gley sur matériel alluvial argileux et sédiments argileux du Paléocène qui, par rapport aux sols à taches et concrétions sur matériel colluvial sablo-limoneux à limono-argileux, sont de texture nettement plus lourde et à drainage beaucoup plus déficient.

Les bas-fonds occupent de vastes superficies dans la Commune et constituent une opportunité encore peu-valorisée. Les problèmes d'accès au foncier d'une part, d'organisation pour effectuer des aménagements d'autre part, de faible capacité d'investissement des individus enfin expliquent que, sans facilitation et appui extérieurs, les producteurs parviennent à réaliser des aménagements sommaires. La mise en valeur du seul bas-fond à Koussin -Lélé montre que la productivité des terres peut y atteindre un niveau élevé (Photo 1).

Photo 1: Un bas-fond de Koussin -Lélé



Prise de vue : Kpekou, novembre 2020

La photo montre qu'avec la mise en valeur du bas-fond de Koussin-Lélé, la production du riz peut atteindre un niveau élevé. Dans la commune de Covè, la pression démographique entraîne la réduction des superficies cultivables disponibles par exploitant agricole. A cela, s'ajoute l'appauvrissement des sols des terres de barre constituant 35% de terres disponibles à Covè. Il faudra également ajouter les sols rouges sur grès, difficilement utilisables à des fins agricoles à cause de leur faible épaisseur, de leur taux de pierrosité et de leur situation sur pente souvent forte ; ils sont à réserver à la forêt. Tout cela contraint les producteurs à s'adonner de plus en plus aux cultures des bas-fonds. D'où la nécessité d'aménager d'autres bas-fonds, ceux de Houen-Hounso et de Laïnta-Cogbé. L'aménagement de ces deux bas-fonds devra permettre de disposer de terres cultivables et en même temps de terres de pâturage.

La végétation est composée des forêts galeries, des savanes arborées, arbustives et des palmeraies. Au Sud et au centre, des palmeraies naturelles et des forêts galeries constituent la végétation. Par contre on rencontre sur le reste du territoire une savane boisée et quelques forêts (sacrées) qui ont échappé aux effets dévastateurs des feux de végétation et à l'exploitation abusive des essences forestières.

4.2.2. Fondements humains de la production agricole

Le secteur de l'agriculture est animé par deux catégories d'acteurs : les producteurs, et les techniciens agricoles de l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) et ONG ou projets. Les intérêts de ces acteurs figurent dans les tableaux VI et VII.

Tableau VIII: Acteurs de l'agriculture et leurs intérêts

Acteurs	Intérêts
Producteurs : cultivateurs, artisans, ouvriers, élèves, écoliers et même fonctionnaires qui font principalement ou secondairement l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Autoconsommation - Revenus - Plantation des arbres
Techniciens agricoles	- Satisfaction morale

Source : Enquête du terrain, novembre 2020

Il ressort de l'examen du tableau VI que l'intérêt des acteurs du secteur agricole de la commune de Covè se résume à l'autoconsommation, aux revenus, à la plantation des arbres, et à la satisfaction morale.

Tableau IX: Acteurs de la production du riz à Covè : perspective pour la durabilité de la culture du riz

Acteurs	Intérêts	Influences probables	Rôles/Responsabilités
Producteurs	Facilité de production des cultures de riz et de légumes Aménagement réduit	Abandon des bas-fonds aménagés	Participation financière - Organisation en groupements viables capables d'entretenir les aménagements et de gérer l'eau et les facteurs de production
Conseil Communal	Extension des cultures de bas-fonds - Emplois Maîtrise du cadre institutionnel sur les périmètres aménagés ;	Réticence pour la réalisation du projet	Identification et choix des bas-fonds à aménager - Information et mobilisation des riverains pour leur participation - Elaboration des règles d'accès

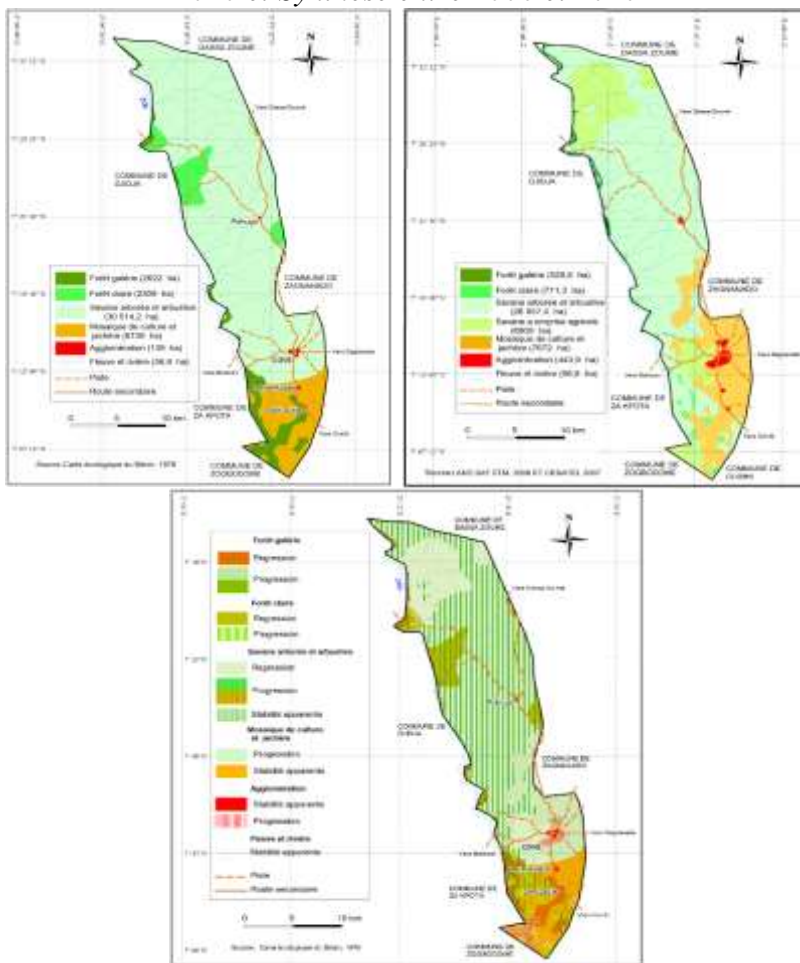
	Accroissement substantiel des richesses communales par exportation des produits		et d'utilisation des terres aménagées
Partenaires	Amélioration des conditions de vie des populations de la Commune	Retard de contribution	Participation financière
Propriétaires fonciers des terres de bas-fonds	Crainte de la perte de droit de propriété sur les terres - Résistance à l'aménagement	Accapement des terres aménagées	Cession durable des terres de bas fonds à aménager
Organisation des producteurs	Organisation des producteurs qui opèrent dans les bas fonds Organisation de l'accès des producteurs aux intrants	Capitalisation de l'expérience de Koussin-Lélé	Appui institutionnel aux groupements capables de distribuer les terres aménagées et l'eau, et de gérer les intrants
Prestataires	Intérêt dans la caution solidaire des producteurs sur des terres aménagées	Encouragement ou découragement des producteurs	Contribution à l'organisation des producteurs de bas fonds

Source : Enquête de terrain, novembre 2020

L'analyse des données du tableau VII montre que les acteurs de la production du riz dans la commune de Covè ont des intérêts notoires pour la durabilité de la production du riz dans la commune. A côté de ces intérêts, des influences sont remarquées ; et de ce fait, des responsabilités sont prises pour

contourner les influences. L'analyse de la dynamique des différentes unités d'occupation du sol dans la commune de Covè entre 2006 et 2020 est présentée par les figures 3, 4 et 5.

Figure 2 : Occupation du sol de la commune de Covè en 2006, 2020 et Synthèse entre 2006 et 2020



Source : CEDA, 2020

Le tableau VIII présente la synthèse de l'occupation du sol de la commune de Covè entre 2006 et 2020

Tableau X : Unité d'occupation du sol à Covè entre 2006 et 2020

UNITE OCCUPATION DU SOL	2006 (ha)	%	2020 (ha)	%	Variation entre 2020 et 2006	Evolution
Forêt claire	2309	5,45	711,3	1,68	-1597,7	Régression
Galerie forestière	2622	6,18	529,6	1,25	-2092,4	Régression
Savane arborée et arbustive	30 514	72	26 057	61,49	-4456,8	Régression
Savane à emprise agricole	0	0	6909	16,3	6909	Progression
Mosaïque de Culture et jachère	6739	15,9	7672	18,1	933	Progression
Plan d'eau	56,8	0,13	56,8	0,13	0	Stabilité apparente
Agglomération	139	0,32	443,9	1,05	304,9	Progression
TOTAL	42380	100	42380	100		

Source : CEDA, 2011

Il ressort de l'analyse du tableau VIII que les différentes unités d'occupation du sol à Covè ont connu des rythmes d'évolution différents entre 2006 et 2020. Ainsi, la savane à emprise agricole, la mosaïque de culture et jachère, et les agglomérations ont connu une évolution progressive. Les agglomérations ont progressé de 0,73 % soit un accroissement annuel de 0,025 %. La mosaïque de culture et jachère, et la savane à emprise agricole ont progressé respectivement de 2,2 % et 16,3 %. Ceci correspond à un rythme annuel de 0,075 % et 0,56 %. Il importe de signaler que l'évolution progressive des agglomérations est moins importante que celles des autres. Pour ce qui concerne le plan d'eau, il est resté constant durant cette période. Quand aux

unités comme la forêt claire, la galerie forestière et les savanes arborée et arbustive ont connu sur les 15 années une régression. Sur cette période, la forêt claire a connu une régression de 3,77 % soit 0,13 % par an. Quant à la galerie forestière, elle a régressé de 4,93 % soit 0,17 % par an. Quant aux savanes arborée et arbustive, elles ont connu une régression de 10,51 % soit 0,36 % par an. Cette situation s'explique par l'emprise de l'homme sur le couvert végétal en vue de construire des habitations ou de faire face aux besoins alimentaires.

4.2.3. Technique culturelle dans la commune de Covè

Les techniques culturelles utilisées sont en générale manuelles selon 78 % des enquêtés. On peut distinguer plusieurs systèmes de cultures : à arachide-sorgho sur terres de barre épuisées, souvent sous palmiers ; à coton-maïs sur crétaqué ; à palmiers et agrumes sur bas de pente ; à riz sur bas-fonds aménagés ; à maraîchers sur bas-fonds non aménagés. La jachère et la faible utilisation d'intrants agricoles (engrais, insecticides, pesticides, etc.) assurent la fertilité des sols et la productivité. En général, les paysans associent faiblement l'élevage à l'agriculture mécanisée (Photo 2) ou que la conduite de l'élevage n'est plus appropriée à la pression foncière actuelle (divagation des animaux).

Photo 2 : Outils de production agricole à Koussin Lélé



Prise de vue : Kpekou, novembre 2020

L'observation de la photo 2 montre que la mécanisation de l'agriculture doit être prise en compte ; ceci pour permettre de produire sur de vastes espaces. Mais, il faut penser à l'exportation pour ne pas produire pour produire.

4.2.4. Evolution de la production agricole en relation avec la gestion foncière

Dans la commune de Covè, les cultures vivrières servent plus à la consommation locale qu'à la commercialisation.

Tableau XI: Evolution des rendements de quelques principales cultures au cours des cinq dernières campagnes à Covè

Spécifications	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Superficie	Superficie	Superficie	Superficie	Superficie	Superficie
Maïs Local	1240	1956	2783	3906	3496	850
Maïs Amélioré			640	4178	3781	4135
Sorgho	19	283	306	83	57	71
Riz	212	220	330	355	278	387
Manioc	905	257	986	1828	3547	651
Igname	54	101				20
Patate douce	123	2	8	21	17	26
Taro	16	6	12	11	3	20,75
Niébé	469	1510	1617	1436	1255	1065
Voandzou	173	9	24	58	21	0
Poids d'Angolé	99	747	24	26	28	167
Soja	356	73	185	335	1550	100
Dohi	359	25	22	18	52	0
Arachide	1096	2534	6491	5891	5540	4192
Tomate	165	80	132	22	29	33
Piment	111	813	120	16	29	29
Goussi	38	38	37	10	10	8
Coton		53	715	210	10	0

Source : ATDA, 2020

Il ressort de l'analyse des données du tableau IX que certaines cultures comme le maïs local, le manioc, l'igname, la patate

douce, le voandzou, le soja, le dohi, la tomate, le piment, le goussi et le coton ont regressé de 2015 à 2020 ; par contre le maïs amélioré, le sorgho, le riz, le taro, le Niébé, le poids d'angole et l'arachide ont augmenté de 2015 à 2020.

A part le marché local de Covè, les produits agricoles sont vendus dans les communes limitrophes, ou sur les marchés régionaux ou nationaux de Bohicon, Cotonou, de l'Ouémé et des Plateaux, des Collines et du Nord Bénin.

5. Discussion

La pression démographique associée aux besoins de plus en plus accrus des populations en cultures vivrières agit sur la disponibilité des terres agricoles, des sols cultivables. Il en résulte une baisse des rendements agricoles et une dégradation rapide des sols cultivables. Ces résultats concordent à ceux de S. Fandohan et B. Kakpo (2008, p. 11) qui ont montré que l'absence de sécurité foncière a une influence négative sur les décisions d'investissements et de production agricole.

Selon B. Akdim (2006, p. 7) et D. E. Akpinfa (2006, p. 10), le développement de l'agriculture est lié à quelques facteurs favorables tels que l'alternance des saisons, la fertilité des sols, la disponibilité des terres agricoles. Cependant, l'agriculture béninoise est confrontée à un certain nombre de difficultés notamment la variabilité climatique l'impact des techniques culturelles et le problème foncier.

Les résultats ont montré les modes d'acquisitions à la terre tels que le don, le gage, le prêt et la location sont utilisés par la population dans la commune de Covè. Ce qui confirme avec les résultats de D. E. Akpinfa (2006, p. 10) qui a montré que le foncier est l'ensemble des terres vues sous l'angle de leur appropriation et de leur occupation. Ainsi, R. Hounkpodote (2008, p. 5) et G. A. Glèlè (2015, p. 111) ont montré que la maîtrise du foncier est la capacité d'une collectivité à décider des formes d'occupation de son territoire ; c'est un objectif

exigeant pour des municipalités désireuses de maîtriser le développement et l'affectation des sols.

Conclusion

La présente recherche a permis de déterminer les modes d'accès à la terre et l'évolution de la production agricole dans la Commune de Covè. Les données utilisées sont les statistiques des productions agricoles portant sur les superficies emblavées, les productions et les rendements de 2015 à 2020, les informations qualitatives obtenues lors des investigations et ayant permis d'appréhender le mode d'acquisition des terres agricoles, de la production et de la gestion foncière. Les résultats montrent que le mode d'accès aux terres cultivables dans la commune de Covè dépend de leurs natures. En effet dans cette localité, il existe deux sortes de domaines : le domaine public et le domaine privé. Ainsi, les terres du domaine privé dans la commune de Covè sont accédées par cinq (05) modes tels que l'héritage, le gage, le don, le prêt, la location et l'achat. Dans la Commune de Covè, les techniques culturales utilisées sont en générale manuelles. Les statistiques agricoles montrent des insuffisances au niveau de la production agricole à Covè. La mécanisation des travaux doit néanmoins s'adapter à une taille réduite des exploitations et nécessite une bonne technicité à la fois pour ne pas ruiner les terres, et pour assurer une utilisation durable de matériel coûteux.

Références bibliographies

Adélakoun J. R. (2021). Enjeux fonciers de la maîtrise du territoire dans le département du Plateau. Thèse de doctorat, Abomey-Calavi UAC, 217 p.

Adjahouhou L. (2013). Dynamiques sociales autour du foncier périurbain de Cotonou au Bénin. Thèse de doctorat unique, Abomey-Calavi UAC, 293 p.

Akdim B. (2006). Enjeux du foncier en aménagement du territoire et développement urbain. 20 p.

Akpinfa D. E. (2006). Problématique de la gestion foncière dans les centres urbains secondaires du Bénin. Mémoire de Maîtrise. Université d'Abomey-Calavi, 76 p.

Davoudou R. E. (2013). Problématique de la gestion du foncier dans la ville de Bohicon. Mémoire de maîtrise, DGAT/FLASH/UAC, 59 p.

Fandohan S. et Kakpo B. (2008). La gestion foncière rurale communale : objectifs, processus de la réforme et grandes options des dispositifs en place Le cas du Bénin ». Atelier d'échanges sur les pratiques de sécurisation foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, Cotonou, 17 p.

FAO (2005) : Reforme Agraire et le Développement Agricole, 95 p.

Glèlè G. A. (2015). La périurbanisation et les dynamiques foncières sur le plateau d'Allada (sud-Benin) : L'espace témoin de la commune d'abomey-calavi. Thèse unique de doctorat, UAC, 453 p.

Houkpodote R. (2008). Les dispositifs institutionnels et les mécanismes de la gestion foncière communale. Atelier d'échanges sur les pratiques de sécurisation foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, Cotonou, 16 p.

Kpekou E. (2011). Production agricole et problèmes fonciers dans la commune de covè. Mémoire de maîtrise, FASHS/UAC, 81 p.

MAEP (2008) : Comprendre la loi No 2007 portant régime foncier au Bénin (document de vulgarisation), 78 p.

Nounawon P. (2009). Question foncière et développement dans la commune de Dangbo. Mémoire de maîtrise, FLAS/UAC, 87p.

Schwartz D. (1995). Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes. 4^e édition (Editions médicales Flammarion), Paris, 314 p.

Sencébé Y., Pinton F. Alphanbéry P. (2013). Le contrôle des terres agricoles en France. Du gouvernement par les pairs à l'action des experts. Dans Sociologie 2013/3 (Vol. 4), pp 251 - 268

Tchaou S. B. (2009). Lotissement et problèmes fonciers dans l'Arrondissement de Pahou (Commune de Ouidah). Mémoire de maîtrise en Géographie FLASH / DGAT- UAC, 86 p.